



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes

Les parlements au service des femmes et des filles en milieu rural

Réunion parlementaire organisée par l'Union interparlementaire et ONU Femmes
à la 62^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

13 mars 2018, salle de conférence 3, Siège de l'ONU, New York

NOTE D'ORIENTATION ET ORDRE DU JOUR

1. INTRODUCTION

L'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural, et la reconnaissance et la protection de leurs droits sont essentielles à la réalisation de tous les Objectifs de développement durable (ODD). Le rôle des femmes rurales dans l'agriculture, le développement rural, l'alimentation et la nutrition, et la réduction de la pauvreté a été reconnu lors de plusieurs conférences des Nations Unies¹. Le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), en particulier l'article 14 de la Convention et la recommandation générale n° 34 sur les droits des femmes rurales, constituent également une base solide pour promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles en milieu rural.

En 2015, les femmes rurales représentaient plus de 40 pour cent des femmes dans le monde et près de la moitié de la population totale vivant en milieu rural². Les femmes et les filles rurales représentent une grande partie de la main-d'œuvre agricole (près de la moitié dans les pays en développement)³, travailleurs informels y compris. Elles contribuent considérablement à la production agricole, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la gestion des terres et des ressources naturelles et au renforcement de la résilience climatique⁴. Cependant, les femmes rurales ne sont pas un groupe homogène. De nombreuses mesures ciblent les femmes rurales comme une simple entité productrice de denrées alimentaires, sans tenir compte de la diversité des expériences, des besoins, des conditions et des aspirations des intéressées, dont la venue au monde en milieu rural ne conduit pas inévitablement à l'agriculture et ne doit pas le faire.

Les femmes et les filles rurales sont confrontées à des obstacles systémiques à la réalisation de leurs droits. Dans de nombreux Etats, les lois et les politiques, budgets et stratégies de développement nationaux et locaux ignorent leurs droits et leurs besoins ou n'en tiennent pas suffisamment compte. Elles n'ont pas voix au chapitre dans le leadership et les processus décisionnels. Les femmes rurales s'en tirent moins bien que les hommes ruraux et les femmes et hommes urbains selon presque tous les indicateurs mondiaux sur le genre et le développement pour lesquels des données sont disponibles, y compris ceux liés à la santé et à l'éducation⁵. Elles ont un accès plus restreint à la justice, aux infrastructures, aux services et aux opportunités que les femmes et les filles en milieu urbain. Elles sont particulièrement touchées par les effets des changements climatiques, qui peuvent exacerber les inégalités entre les sexes dans les communautés rurales. Ces défis représentent des formes multiples et croisées de discrimination, d'injustices et de violence.

¹ Le 15 octobre a été désigné comme la Journée internationale des femmes rurales et les cinquante-septième et soixante-deuxième sessions de la Commission de la condition de la femme ont été consacrées à l'autonomisation des femmes rurales.

² Division de la population, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *World Urbanization Prospects*, sur la base des données de 2015.

³ FAO, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation, 2014.

⁴ ONU Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2015–2016 : Transformer les économies, réaliser les droits*, 2015.

⁵ CEDAW/C/GC/34.

Le développement durable des communautés rurales est essentiel à la viabilité économique, sociale et environnementale dans le monde. Il est dans l'intérêt de chaque Etat d'accorder la priorité à l'autonomisation des femmes et des filles rurales, à leur autodétermination et à leur participation aux processus décisionnels.

Les participants à cette réunion parlementaire seront invités à échanger les bonnes pratiques que leurs parlements ont mises au point pour répondre aux besoins des femmes et des filles rurales, faire en sorte qu'elles soient mieux entendues et défendre leurs intérêts, notamment grâce : à la mobilisation des électeurs et au dialogue avec les femmes et les filles des communautés rurales, à l'analyse de l'impact des lois en vigueur sur l'égalité des sexes visant à évaluer leurs effets sur les femmes rurales, à l'adoption de politiques sociales et économiques qui tiennent compte des besoins et des expériences des femmes et des filles rurales, à la levée des obstacles à l'accès des femmes rurales à la justice, y compris au moyen d'une législation non discriminatoire et de la promotion de l'autonomisation juridique et de l'alphabétisation des femmes rurales, à la budgétisation tenant compte du genre et du milieu rural et aux politiques en matière d'éducation, de santé et de climat. La réunion mettra également l'accent sur les mécanismes parlementaires qui sont en place pour canaliser les besoins et les préoccupations des communautés rurales d'une manière sensible au genre, par exemple les commissions parlementaires spécialisées ou les groupes parlementaires de femmes.

2. ORDRE DU JOUR

13 Mars 2018

10 h – 10 h 30

Allocutions de bienvenue

- Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'UIP
- Mme Purna Sen, Directrice de la division chargée des politiques, ONU Femmes

10 h 30 – 12 h 30

Séance 1 : Faire entendre la voix des femmes et des filles rurales

Les femmes rurales, tout comme les autres femmes, ont le droit de participer aux processus décisionnels et de dialoguer avec les décideurs à tous les niveaux, mais à l'échelle mondiale, elles sont insuffisamment représentées parmi les responsables élus. Cette séance examinera les stratégies et les mécanismes existants et recommandés permettant aux parlements de se rapprocher des communautés rurales et particulièrement de nouer des liens avec les femmes et les filles en milieu rural. Elle examinera les mesures que prennent les parlements et leurs membres pour s'informer des besoins et des intérêts des femmes et des filles rurales et d'y répondre, et la manière dont les intéressées peuvent influencer davantage la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques à tous les niveaux et dans tous les domaines qui les concernent grâce à leur collaboration avec les parlements. Elle explorera également les bonnes pratiques développées au niveau local pour faciliter la participation des femmes rurales aux processus décisionnels et permettre la création d'organisations de femmes rurales.

Après les présentations des intervenants, place sera faite au débat, animé par un modérateur. Les intervenants et les parlementaires seront invités à répondre aux questions suivantes :

- Comment les femmes rurales peuvent-elles être mieux représentées dans les parlements ?
- Que peuvent faire les parlements pour mieux communiquer avec les femmes et les filles rurales ?
- Quelles sont les bonnes pratiques existantes qui permettent aux femmes rurales de faire valoir leurs préoccupations de manière efficace au moyens des voies parlementaires ?
- Quels sont les mécanismes parlementaires les mieux adaptés pour canaliser les besoins des femmes et des filles ?
- Existe-t-il des cas dans lesquels l'action parlementaire a aidé à répondre avec succès aux besoins et intérêts spécifiques des femmes et des filles rurales ?
- Quelles bonnes pratiques ont été développées pour améliorer la participation des femmes rurales aux processus décisionnels au niveau local ?
- Qu'est-ce qui peut faciliter la création d'organisations de femmes rurales ?

Intervenants :

- Mme Maryam Monsef, Ministre de la condition féminine, Canada, et M. Joel Lightbound, Secrétaire parlementaire du Ministre des Finances, Canada
- Mme Margaret Mensah-Williams, Présidente du Conseil national de Namibie et Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP
- Mme Delia Canaviri, Membre de la Chambre des députés de Bolivie
- Mme Marième Baba Sy, Membre de l'Assemblée nationale de Mauritanie
- Mme Annick Billon, Sénatrice française et Présidente de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- Mme Zoe Carletide, Responsable U-Report, Association mondiale des Guides et des Eclaireuses

12 h 30 – 13 h

Présentation de la publication "Les femmes au parlement"

- Mme Zeina Hilal, Programme de partenariat entre hommes et femmes de l'UIP

13 h – 14 h 30

Déjeuner

14 h 30 – 16 h 15

Séance 2 : S'attaquer à la discrimination à l'égard des femmes et des filles rurales

Les femmes et les filles rurales sont confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination, d'injustice et de violence. Elles subissent de manière disproportionnée la pauvreté et l'exclusion, la discrimination dans l'accès à la propriété foncière et aux ressources naturelles. Elles assurent la majeure partie des soins non rémunérés et du travail domestique dans les familles et les ménages ruraux. Elles sont confrontées à une discrimination en droit et en fait en ce qui concerne l'exploitation des terres, l'accès à celles-ci, leur contrôle, leur transfert, l'héritage et les prises de décision connexes. Elles sont empêchées de jouir des droits du travail et de bénéficier de la protection sociale. Leur droit à la santé est souvent compromis par le manque d'accès aux services de santé ainsi qu'aux informations et services d'ordre général concernant leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative. L'accès à l'école, à l'éducation et à l'alphabétisation est limité pour les femmes et les filles rurales. Dans le monde entier, celles-ci ont un niveau d'alphabétisation plus faible et la fréquentation scolaire des filles est souvent compromise par le double fardeau que représentent les responsabilités domestiques, la distance à laquelle se trouvent les écoles et la peur des abus sexuels sur le chemin de l'école.

Les parlements et leurs membres ont un rôle clé à jouer pour faire en sorte que les cadres législatifs ne soient pas discriminatoires et garantissent l'accès des femmes rurales à la justice et, dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle, veillent à ce que les lois et les politiques favorisent l'autonomisation des femmes et des filles rurales.

Après les présentations des intervenants, place sera faite au débat, animé par un modérateur. Les intervenants et les parlementaires seront invités à répondre aux questions suivantes :

- Quels progrès ont été réalisés pour garantir les droits fonciers des femmes ?
- Quelles sont les bonnes pratiques qui sont mises en œuvre pour garantir aux femmes rurales une protection sociale ?
- Qu'est-ce qui est nécessaire pour concrétiser les promesses relatives à l'accès de toutes les femmes et de toutes les filles à la santé ? Quel rôle doit jouer le parlement à cet égard ?
- Qu'est-ce qui empêche les filles rurales d'aller à l'école et que peuvent faire les parlements à ce sujet ?
- Existe-t-il des exemples de cas dans lesquels des lois ont été adoptées pour réduire au minimum les conflits de lois dans des systèmes juridiques pluralistes (législation coutumière/étatique) afin de garantir que les femmes rurales peuvent faire valoir leurs droits ?
- Comment la budgétisation sensible au genre peut-elle contribuer à contrôler l'action du gouvernement pour autonomiser les femmes et les filles rurales ?

Intervenants :

- Mme Rana Bandana, Membre du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)
- Mme Rea Abada Chiongson, Conseillère en matière d'égalité entre les sexes, Organisation internationale de droit du développement (OIDD)
- Mme Violet Shivutse, Membre du comité de direction de la Commission Huairou, Fondatrice et Coordinatrice de Shibuye Community Health Workers, Kenya
- Mme Maria Lucero Saldaña, Sénatrice et Présidente de la Commission des affaires étrangères, ONG, du Sénat mexicain
- M. Charles Chauvel, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Mme Paddy Torsney, Observatrice permanente de l'UIP auprès de l'ONU

16 h 15 – 17 h 30 Séance 3 : Atténuer l'impact des changements climatiques sur les femmes et les filles en milieu rural

Les communautés rurales ont un lien particulièrement étroit avec l'environnement et sont touchées de manière disproportionnée lorsqu'il est mis en danger. Les droits humains des femmes rurales sont compromis par les effets des changements climatiques et par les mesures prises pour les contrer. Il a été prouvé que les changements climatiques ont une incidence différente et plus grave sur les femmes que sur les hommes⁶. Il est reconnu que les femmes sont exposées à davantage de risques, car elles ont un rôle prépondérant dans la prestation de soins et la production agricole, et que les changements climatiques rendent plus difficile

⁶ 52^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, Table ronde interactive consacrée aux questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes (28 février 2008), Document de réflexion *Gender perspectives on climate change* : www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw52/issuespapers/Gender%20and%20climate%20change%20paper%20final.pdf.

l'approvisionnement en eau et en nourriture, en particulier pour les femmes rurales⁷. Les femmes rurales sont également plus susceptibles de connaître un taux de mortalité liée aux catastrophes plus élevé et subissent de plein fouet les effets à long terme de la perte de terres, de moyens de subsistance et de sécurité découlant des changements climatiques⁸.

A l'heure actuelle, pour atténuer les effets des changements climatiques sur les femmes et les filles rurales, il est primordial de s'appuyer sur des stratégies d'atténuation mondiales en élaborant et en adoptant des stratégies d'atténuation et d'adaptation sensibles au genre, et en prenant des mesures pour que les directrices agricoles et les dirigeantes de communautés puissent se faire entendre davantage dans le cadre de débats sur l'atténuation des changements climatiques.

Après les présentations des intervenants, place sera faite au débat, animé par un modérateur. Les intervenants et les parlementaires seront invités à répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les menaces spécifiques que les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la dégradation des terres et des sols, etc. font peser sur les femmes et les filles rurales ?
- Quelles stratégies d'atténuation sont nécessaires pour réduire l'impact des changements climatiques sur les communautés rurales ?
- Comment les parlements peuvent-ils garantir que les stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques tiennent compte du genre ? Que peuvent faire les parlements et leurs membres à cet égard ?
- Quelles sont les mesures de protection et de sécurité qui existent pour les femmes et les filles rurales au cours de toutes les phases des catastrophes naturelles et des autres crises, de l'alerte précoce à l'aide d'urgence, au relèvement, à la réhabilitation et à la reconstruction ?
- Quelle est la meilleure façon de tenir les gouvernements, les institutions internationales, les donateurs et les entreprises multinationales responsables des effets des changements climatiques sur les communautés rurales et de leur incidence disproportionnée sur les femmes et les filles rurales ?

Intervenantes :

- Mme Rana Bandana, Membre du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)
- Mme Janet Macharia, Responsable, Unité Gender and Safeguards, ONU Environnement (PNUE)
- Mme Anne Kuriakose, Spécialiste principale des questions d'égalité entre hommes et femmes, Fonds d'investissement pour le climat, Banque mondiale (CIF/WB)
- Mme Mereseini Vuniwaqa, Ministre des femmes, des enfants et de la réduction de la pauvreté, et parlementaire de la République des Fidji

17 h 30 – 17 h 45 Allocutions de clôture

⁷ FNUAP, *Making NAPAs work for women*, www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/climateconnections_4_napas.pdf.

⁸ PNUD, *Overview of linkages between gender and climate change*, p. 3, 2013 ; ONU Femmes, Rapport de la réunion du groupe d'experts de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme (2018) sur le thème prioritaire *Défis et possibilités pour parvenir à l'égalité des femmes et des hommes et à l'autonomisation des femmes et des filles rurales*.